



Point 6 à l'ordre du jour :

Budget 2019

Rapport de la commission des finances

Session ordinaire des 2 et 3 novembre 2018

Rapport de la Commission financière concernant le budget 2019

1. Résumé

La Commission des finances (CoFin) a pris connaissance du budget 2019 proposé par le Conseil Synodal (CS) et a été interpellée par la perte d'exploitation budgétée de CHF 670'000. Certes, une part importante de cette perte d'exploitation vient de la décision synodale de réduire d'un coup les contributions des Régions et des paroisses dès 2019. Il n'en demeure pas moins que le CS n'explique pas comment cette perte d'exploitation se finance.

La CoFin a reçu pour la seconde fois de la législature une planification financière, document qui ne lui donne pas entière satisfaction.

Malgré ces réserves, la CoFin propose au Synode d'adopter les propositions de décision proposées par le CS.

2. La commission

La commission des finances (CoFin), composée de Mmes Ariane Baehni (P), Claude Neyroud Busslinger (L) et de MM Denis Candaux (L), Laurent Lasserre (P) et Olivier Leuenberger (L) s'est réunie deux fois dont une fois avec le Conseil Synodal et a procédé par circulation. La CoFin remercie le CS, en particulier la trésorière, la responsable de l'OCF et le comptable pour leur travail ; elle a ainsi reçu des réponses à toutes les questions posées.

3. Commentaires

3.1 Planification financière

Comme indiqué dans le résumé, la CoFin a reçu pour la seconde fois de la législature un document de planification financière. Ce document reprend le document établi en début de législature, mais ne fait que remplacer les montants planifiés en 2015 pour 2015-2019, par les montants effectifs pour 2015-2017 et les montants budgétés pour 2018 et 2019.

La CoFin rappelle que l'exigence d'une planification financière est fixée dans le Règlement général d'organisation depuis 2007. L'article 27 intitulé « Transparence financière » stipule que « L'EERV dispose d'une planification financière ».

La CoFin demande qu'un processus de planification financière soit mis en œuvre et qu'un document mis à jour soit remis chaque année à la CoFin avec le rapport du CS sur le budget. Elle a bien entendu du CS la difficulté à établir une telle planification, la subvention de l'Etat n'étant pas connue. Elle estime cependant qu'un tel document devrait permettre au Synode et naturellement au CS de

prendre en temps utile les décisions stratégiques sur une perspective financière à moyen terme.

3.2 Budget

Le budget 2019 est en ligne avec les prévisions initiales du CS en tenant compte de la décision synodale d'alléger dès 2019 les contributions de Régions et paroisses.

Visiblement, le CS poursuit ses efforts afin de limiter les charges.

La Cofin se réjouit de savoir qu'un nouvel outil de reporting financier a été mis en place pour que les différents responsables d'unité budgétaire aient un état clair de leurs dépenses et produits afin de gérer au mieux leur budget.

3.3 Résultat des traitements et charges sociales

L'an dernier, la CoFin avait remercié le CS d'avoir placé en page 13 un tableau comparatif des dotations. Elle regrette qu'un tel tableau ne figure pas à nouveau cette année et demande de le réintroduire pour le budget 2020.

La CoFin s'inquiète du nombre de départs à la retraite prévus et de la possibilité de l'EERV d'y faire face sans aller puiser les forces ministérielles dans d'autres Eglises sœurs. Le CS avait, lors de la précédente législature, indiqué son souhait de faire des campagnes publicitaires pour susciter des vocations. La CoFin pense qu'il serait judicieux d'y penser à nouveau, car la baisse d'effectif à moyen terme est inquiétante. Il faut 15 engagements par an pour remplir, à l'horizon 2030, l'ensemble de la dotation. Dit autrement, aujourd'hui il y a 276 personnes employées par l'EERV et il y en aurait, sans nouveaux engagements, 108 en 2030.

La CoFin a demandé si l'EERV disposait d'une réglementation en matière de dons faits par des paroissiens aux collaborateurs. Après discussion avec le CS, elle estime qu'une directive en la matière n'est pas nécessaire.

La Cofin a comparé le budget 2019 avec les données de 2014. La durée est suffisamment longue pour voir si il y a une évolution, mais pas trop pour que la comparaison soit pertinente. (Les montants de la section générale ont été ajoutés à la ligne régions et paroisses car au moment des comptes, la quasi-totalité de ces montants sont attribués à la ligne régions et paroisses).

Au moment de redéfinir les dotations, il est intéressant de voir ce qui s'est passé depuis 6 ans. On entend souvent : les paroisses sont prétéritées par rapport aux activités cantonales, et l'administration prend toujours plus de place.

Le tableau ci-dessous nous montre que :

- Les produits diminuent de 1'600'000, mais le pourcentage qui nous vient de l'Etat reste le même.
- Les traitements et charges sociales dévolus aux paroisses diminuent de 930'000, mais le pourcentage augmente de 3,84%
- Les frais de fonctionnement augmentent de plus de 4%, au détriment des salaires.
- Il serait intéressant de pouvoir chiffrer l'évolution de la part de travail administratif que chaque employé de l'EERV est obligé d'accomplir. Mais comme tout le monde fait de l'administration, la récolte des données serait un travail fastidieux qui laisserait beaucoup de place à l'approximatif.

Comparaison des produits et des charges entre les budgets 2019 et 2014							
	Budget 2019	%	Budget 2018	%	Budget 2014	Comptes 2014	%
Produit d'exploitation	39 441 300	100.00	40 369 200	100.00	41 078 600	41 192 647	100.00
Contributions paroisses	3 339 000	8.47	3 883 000	9.62	3 883 000	3 716 146	9.02
Participation Etat de Vaud	33 735 100	85.53	34 067 900	84.39	35 114 800	34 607 468	84.01
Produits divers	2 367 200	6.00	2 418 300	5.99	2 080 800	2 869 033	6.96
Charges d'exploitation	40 257 000	100.00	40 783 900	100.00	41 952 500	41 518 242	100.00
Traitements et charges sociales répartis par secteurs d'activité							
Régions et paroisses	23 150 300	72.09	23 305 900	71.95	24 084 100	23 843 575	68.84
Organes	670 600	2.09	588 500	1.82	351 600	443 969	1.28
ORH	1 554 700	4.84	1 609 500	4.97	2 471 400	1 715 925	4.95
OCF	979 600	3.05	974 900	3.01	912 200	1 004 340	2.90
OIC	537 700	1.67	535 800	1.65	1 792 800	1 839 652	5.31
Office Eglise et société	84 800	0.26	84 800	0.26	331 800	317 630	0.92
Lieux Phares	277 200	0.86	329 700	1.02	490 500	500 603	1.45
SFA	612 900	1.91	446 500	1.38	399 700	484 571	1.40
Service santé et solidarité	144 900	0.45	171 400	0.53	85 700	136 778	0.39
STN	85 600	0.27	85 600	0.26	85 300	85 548	0.25
Service vie comm et culturelle	186 300	0.58	335 400	1.04	331 500	331 946	0.96
Mico	3 828 400	11.92	3 922 700	12.11	3 951 500	3 932 983	11.35
Traitements et charges sociales	32 113 000	100.00	32 390 700	100.00	35 288 100	34 637 520	100.00
% des charges d'exploitation		79.77		79.42		84.11	83.43
Frais de fonctionnement	8 144 000		8 393 200		6 664 400	6 880 722	
% des charges d'exploitation		20.23		20.58		15.89	16.57

3.4 Contributions des régions

La CoFin a pris connaissance du tableau des contributions des régions. Elle espère que les Régions et paroisses sauront apprécier les allègements significatifs de ces contributions et l'effort ainsi fait pour diminuer le budget cantonal. Pour être vraiment Eglise, il est indispensable que les lieux d'Eglise qui en ont la possibilité alimentent le fonds de solidarité pour les contributions des paroisses.

3.5 Offrandes générales

Sept offrandes générales sont prévues pour 2019. C'est deux de plus qu'en 2018, qui avait un nombre exceptionnellement bas d'offrandes.

La CoFin a analysé l'utilité d'une collecte annuelle pour Solidarité protestante suisse. Un changement d'organisation est en cours entre Solidarité protestante suisse et la FEPS. Cette question pourra être reprise l'an prochain.

3.6 Offices et services

3.6.1 Office Chancellerie et Finances

Le changement de messagerie est une dépense importante. Elle se justifie pleinement en regard de la quantité de données à stocker et par le souci de notre Eglise de fournir des outils de qualité professionnelle au service de ces collaborateurs.

3.6.2 Office Information et Communication

La CoFin s'interroge à nouveau sur certaines charges budgétées par l'OIC. Elle demande au CS de veiller à définir des objectifs clairs à cet office et à bien en définir le cadre avec son nouveau responsable.

3.6.3 Office Eglise et Société

La CoFin a réitéré sa demande que pour l'Arzillier, on fasse apparaître en charges le prix théorique de la location, environ 60'000 fr. et dans « immeubles » ce même montant en produit, ces locaux étant mis à disposition pour le dialogue inter religieux. Après discussion avec le CS, un commentaire signalera ce point à l'avenir.

3.6.4 Lieux phares

Il n'y a pas de changement de fonctionnement prévu pour 2019.

3.6.5 Service Formation et Accompagnement

La CoFin trouve louable le fait que diverses formations sont offertes à des jeunes. Trouvant que souvent quelque chose de gratuit n'a pas ou peu de valeur et n'est pas pris au sérieux, la CoFin demande au CS de réfléchir, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres cadres de jeunesse, à une option payante de ces formations, avec remboursement ultérieur en cas d'animation effective de camps.

3.6.6 Service Santé et Solidarité

La CoFin avait suggéré l'année dernière d'attendre l'adoption du rapport sur les dotations avant d'envisager une éventuelle pérennisation de la subvention OpReRom. Elle recommandait également une collaboration avec la FEDEC-VD. Compte tenu de la hauteur du montant au budget, elle ne propose pas un amendement sur ce thème, mais demande au CS d'attendre le rapport sur les dotations avant de pérenniser ce poste.

3.7 Missions communes

La CoFin est heureuse de voir qu'une simplification administrative a été prévue sans toutefois péjorer la vision fournie au Synode grâce à ce qui est présenté en page 54 (Annexe). Ce mode de faire permet de voir les charges et produits totaux des Missions communes (Mico) et en page 40 les charges et produits effectivement à charge de l'EERV.

Par ailleurs, la CoFin relève que les exigences des EMS ont augmenté. Ceux-ci sont contrôlés sur l'accompagnement spirituel par le Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS). Cela induit des demandes plus fortes et plus précises des EMS sur les prestations attendues par les aumôniers.

La CoFin s'inquiète très fortement d'entendre que, compte tenu du faible nombre de ministres qui assurent des piquets et interventions dans le cadre de l'ASPUR, certains ministres doivent assurer des piquets 3-4 nuits par semaine. Elle considère qu'une promotion de cette activité doit intervenir, avec une rétribution calculée différemment.

3.8 Organismes

3.8.1 FEPS

La CoFin a relevé une coquille sur la version du rapport qu'elle a reçu. Celle-ci a été corrigée dans le rapport définitif remis au Synode.

3.9 Immeubles

La CoFin a été informée durant la séance avec le CS que la ratification des statuts de la fondation immobilière aura lieu lors de la prochaine session synodale.

4. Entrée en matière

La CoFin recommande au Synode d'entrer en matière sur le budget 2019 de l'EERV.

5. Décisions

La CoFin se rallie aux propositions de décisions du CS et propose ainsi de les adopter.

Premier, le 4 octobre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Candaux', is written over a light blue rectangular background.

Denis Candaux, Président